



## VOUS VOULEZ PARTICIPER A UN PROJET D'ÉNERGIE SOLAIRE AU SEIN D'UNE COOPERATIVE LOCALE ET CITOYENNE ?

Rejoignez AVEPPA-Production qui œuvre en faveur d'une transition énergétique plus juste et décarbonée



**Afin de mener à bien ses futurs projets d'installations photovoltaïques et de financer sa forte croissance, « AVEPPA-Production » lance du 13/01/25 au 31/03/25 une nouvelle collecte en proposant aux citoyens, aux collectivités locales, aux associations et aux entreprises du pays d'Aix de devenir associés.**

Qui est AVEPPA-Production ? :

- une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) au capital actuel de 54 300 €, qui existe depuis janvier 2020,
- gérée avec professionnalisme par ses bénévoles,
- qui regroupe à ce jour près d'une centaine d'associés,
- et qui exploite deux premières installations générant des recettes réelles conformes aux prévisions.

**En souscrivant des parts sociales :**

- **Vous comprenez les enjeux de la transition énergétique, vous agissez concrètement** au niveau local en vous appropriant les projets : par exemple, en apportant 1 000€, vous permettez à AVEPPA-Production d'investir 10 000€ et ainsi de produire pendant au moins 20 ans l'électricité verte nécessaire à la consommation d'électricité (hors chauffage) de 2 foyers de 4 personnes.
- **Vous participez à l'augmentation du capital d'AVEPPA-Production** nécessaire au support de sa croissance,
- **Votre investissement** dans des installations de production d'énergie verte locales et clairement identifiées est rémunéré selon les décisions de l'assemblée générale annuelle
- **Vous participez aux décisions et orientations de votre coopérative** en exerçant votre droit de vote en assemblée générale (une personne physique ou morale = une voix),
- **Vous agissez en faveur de l'économie locale** : 1 000 € épargnés dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable génèrent 2 500 € de retombées économiques locales (source : étude ENERGIE PARTAGÉE publiée avec le soutien de l'ADEME),
- **Vous rejoignez une communauté** de citoyens, de collectivités locales, d'associations, d'entreprises et d'acteurs locaux qui se rassemblent partout en France pour produire une énergie verte (près de 300 collectifs citoyens sur tout le territoire).

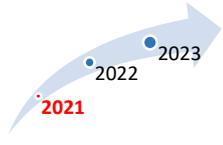
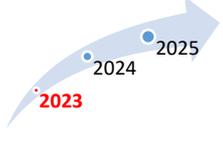
**Qui peut être associé ?** Toute personne physique ou morale (associations, entreprises, collectivités, ...).

**Quelle est le coût d'acquisition à ce jour d'une part sociale ?** : 100 €.

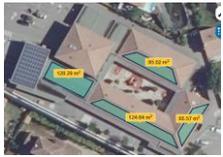
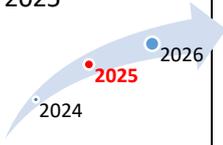
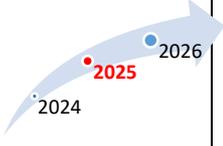
**Combien de parts sociales peut-on souscrire ?** Autant que souhaité dans la limite de 20% du capital.

**Quels sont les fruits de l'épargne ?** Chaque année, les bénéfices sont pour partie mis en réserve légale, et la partie distribuable rémunère les sociétaires selon décision de l'assemblée générale.

## Installations en production générant des recettes

	SITE	DATE	PUISSANCE	INVESTISSEMENT(HT)
	Ecole des Cabassols à Venelles	2021 	36 kWc 	55 000 € 
	Bâtiments SCOP Triangle à Gardanne	2023 	200 kWc 	250 000 € 

## Projets à financer

	SITE	PERIODE	PUISSANCE	INVESTISSEMENT (HT)
	Ecole Roquemartine à Fuveau	2025 	60 kWc 	100 000 € 
	Minicrèche des "Minots" à Gardanne	2024 	11 kWc 	20 000 € 
			<b>Total à financer :</b>	<b>120 000 €</b>

**Objectif de levée de fonds :** 30 000 €, soit 300 nouvelles parts sociales ouvertes à la souscription d'une valeur de 100 € chacune, portant le nouveau capital de la SCIC à 84 300 €.

**Calendrier :** les parts sont ouvertes à la souscription du 13/01/25 au 31/03/25.

**Pour souscrire,** site internet [aveppa.org](http://aveppa.org) cliquer sur l'onglet «Collecte de fonds »

- Télécharger et prendre connaissance des statuts de la SCIC et du dossier d'information spécifique à l'offre (DIS),
- Télécharger et remplir le bulletin de souscription en suivant les instructions.